

DÉFINITION DE FONCTION

INTITULE DE FONCTION**Président de la consultation (H/F)****MISSION**

Le Président organise et coordonne l'activité du comité et veille au bon fonctionnement général de la structure, de l'accueil des familles et au bon déroulement des séances.

ACTIVITÉS

- ▶ Etablir un tour de rôle entre les bénévoles (garantir un nombre suffisant de présence des bénévoles à chaque séance et activité collective...)
- ▶ Favoriser la collaboration des membres du comité ; informer le Pouvoir Organisateur (PO), s'il existe, et l'ONE, en ce, y compris le Comité Subrégional, en cas de dysfonctionnement
- ▶ Organiser les réunions du comité et en déterminer l'ordre du jour, y participer
- ▶ Elaborer et mettre en œuvre le Projet Santé Parentalité (PSP) et le Programme Annuel d'Activités (PAA).
- ▶ Veiller au bon état du local de la consultation ; transmettre au référent les besoins identifiés en matière d'hygiène, de confort, de sécurité et d'équipement
- ▶ Collaborer avec les membres du Comité de consultation (secrétaire, référent, trésorier, volontaires, travailleur médico-social et médecin) et avec les acteurs de l'ONE (Comité Subrégional, DCVD et autres services de l'Administration centrale et des services subrégionaux)

CONNAISSANCES :

Les activités de l'ONE de manière générale.
La langue française orale et écrite.
La gestion d'une équipe.
La déontologie et l'éthique.

CONDITIONS D'EXERCICE

La fonction s'exerce en collaboration avec les membres du Comité et les autres acteurs de la consultation, de l'ONE ainsi qu'avec le PO, s'il existe.

Il veille à la confidentialité des données qu'il traite, dans le respect des règles de déontologie et d'éthique.

Il assure une présence régulière lors des séances médico-préventives et aux activités organisées par la structure.

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir minimum 18 ans et maximum 70 ans accomplis.

Avoir les aptitudes et la santé requises pour assurer cette fonction.